

SONY

Plan d'action annuel octobre 2022 - septembre 2023

Sony Europe B.V.

15 septembre 2022

Table des matières

1.	PRESENTATION	3
2.	SCHEMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE	3
3.	PLAN D'ACTION ANNUEL	3
4.	AUDITS	3
5.	SENSIBILISATION ET FORMATIONS	3
6.	TABLEAU RECAPITULATIF	4

1. Présentation

Le Plan d'action annuel (ci-après le Plan) a été élaboré conformément au point III de l'article 47 de la *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

2. Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

La loi requiert la publication d'un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité sur trois ans dont l'objectif est d'informer le public des mesures et des actions mises en œuvre pour rendre les sites Web accessibles à tous.

Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité a été publié le 15 septembre 2022 et est disponible sur: www.sony.fr/accessibilite.

3. Plan d'action annuel

Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité doit être accompagné d'un Plan d'action annuel (ci-après le Plan) détaillant les mesures correctives ainsi que les audits prévus pour l'année en cours. Ce document est le Plan d'action d'octobre 2022 - septembre 2023 joint au Schéma pluriannuel de mise en accessibilité d'octobre 2020 - septembre 2023.

Le Plan d'action annuel comprend un tableau récapitulatif des mesures et corrections prévues pour octobre 2022 - septembre 2023.

4. Audits

Les audits de conformité en matière d'accessibilité des sites Web de Sony Europe B.V. prévus par la loi (www.sony.fr) sont programmés pour mai 2023 - juillet 2023.

5. Sensibilisation et formations

Sony réalisera une présentation de la formation d'accessibilité du Web, une vue d'ensemble des nouveaux critères de réussite du WCAG 2.1 et des formations plus ciblées pour les créateurs de contenus et les développeurs, qui seront réalisées avant juin 2023.

En plus des formations, Sony et le fournisseur d'accessibilité réaliseront régulièrement des formations sur l'outil de vérification d'accessibilité pour les nouveaux utilisateurs et pour présenter les nouvelles fonctionnalités de l'outil.

6. Tableau récapitulatif

WCAG 2.1 AA Critères de réussite planifiés pour la correction	Description/signification des critères de réussite	Date provisoire des mesures correctives prévues ^{1, 2}
1.1.1 (contenu non textuel)	Fournir un texte de remplacement pour le contenu non textuel (par exemple, des images)	Juin 2023
1.2.2 (sous-titres (préenregistrés))	Fournir des sous-titres pour le contenu audio préenregistré	Juin 2023
1.2.3 (description audio ou autre support (préenregistré))	Fournir des alternatives pour le contenu audio/vidéo synchronisé préenregistré	Juin 2023
1.2.5 (description audio (préenregistrée))	Fournir une description audio du contenu vidéo préenregistré	Juin 2023
1.3.1 (informations et relations)	Les informations, la structure et les relations peuvent être déterminées par programmation	Mai 2023
1.4.1 (utilisation des couleurs)	Pour les éléments d'entrée de texte, l'attribut de saisie automatique doit être activé afin d'indiquer à l'utilisateur le type de données attendu.	Juin 2023
1.4.3 (contraste (minimum))	Le texte contraste suffisamment avec l'arrière-plan (taux de contraste de 4:5:1 pour un petit texte et de 3:1 pour un grand texte)	Juin 2023
1.4.5 (images de texte)	Le texte est préféré aux images de texte, sauf lorsque la présentation du texte est essentielle, comme dans les logos	Mai 2023
2.1.1 (clavier)	Toutes les fonctionnalités sont disponibles à partir d'un clavier, sauf les tâches telles que le dessin	Juin 2023

¹ Les mesures correctives prévues ont des délais provisoires et peuvent subir divers aléas.

² L'objectif recherché est de corriger les critères de réussite (CR) sur toutes les pages. Cependant, pour cette année, il est prévu que chaque CR ne soit corrigé que sur certaines pages.

2.1.2 (absence de blocage du clavier)	L'utilisateur peut utiliser le clavier pour se déplacer parmi les éléments de la page sans être bloqué sur un élément spécifique	Mai 2023
2.4.2 (page avec titre)	La page comporte un titre décrivant son sujet ou son objectif	Juin 2023
2.4.3 (ordre de la surbrillance)	Les utilisateurs peuvent naviguer parmi les éléments d'une page dans un ordre logique	Juin 2023
2.4.6 (en-têtes et intitulés)	Les en-têtes et intitulés sont clairs et cohérents ; ils décrivent avec précision le sujet ou l'objectif	Juin 2023
2.5.3 (intitulé dans le nom)	En ce qui concerne les composants de l'interface utilisateur avec du texte visible, s'assurer que le nom accessible inclut le texte visible.	Juin 2023
3.1.1 (langue de la page)	Préciser la langue (par exemple, l'anglais) utilisée sur la page web	Mai 2023
3.3.1 (identification des erreurs)	Les erreurs dans les entrées sont clairement marquées et décrites à l'utilisateur	Juin 2023
4.1.1 (analyse syntaxique)	Utiliser du HTML valide, sans erreur, incluant des ID d'éléments uniques (non dupliqués)	Mai 2023